



N° 015 /AD/CUY/SG/DAEFFB/SDMP/SMT

**ADDITIF N° 1 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN  
PROCEDURE D'URGENCE N°012/AONO/CUY/CIPM/2025 DU 13/08/2025 POUR  
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE (VERTICALE  
ET HORIZONTALE) DANS LA VILLE DE YAOUNDE.**

Le Maire de la Ville de Yaoundé, autorité contractante porte à la connaissance des soumissionnaires que l'appel d'offres relatif à l'exécution des travaux de signalisation routière (verticale et horizontale) dans la ville de Yaoundé a connu les modifications suivantes :

**Article 1er**: Le présent additif n°1 du dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°012/AONO/CUY/CIPM/2025 du 13/08/2025 pour l'exécution des travaux de signalisation routière (verticale et horizontale) dans la ville de Yaoundé, porte modification du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ainsi qu'il suit :

**Au lieu de :**

**PIECE N°3: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

29	Les critères éliminatoires :  8) De n'avoir pas effectué au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024) des travaux de signalisation routière (enduit à froid, bi-composant ou thermoplastique) d'un montant cumulé de deux cent millions (200 000 000) francs CFA d'Ouvrage)
----	--

**Lire plutôt :**

**PIECE N°3: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

29	Les critères éliminatoires :  8) De n'avoir pas effectué au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024) des travaux de signalisation routière (enduit à froid, bi-composant ou thermoplastique) d'un montant cumulé de trente millions (30 000 000) francs CFA d'Ouvrage)
----	--

**Article 2** : Le présent additif n°1 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le **09 SEPT 2025**

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Sous-Direction des Marchés Publics ;
- Affichage.



**Messi Atangana Luc**